

Hall 3  
Stand H 40

## Récyllum éclaire les maires sur la collecte des lampes usagées

Récyllum participe pour la quatrième année consécutive au SMCL. Avec l'augmentation croissante des ventes de lampes à économie d'énergie, la question de leur recyclage est au cœur des préoccupations des citoyens. La déchèterie constitue un maillon essentiel de la filière de collecte. Par ailleurs, les collectivités locales sont d'importantes utilisatrices de lampes (éclairage public, des bâtiments administratifs) et elles doivent également se préoccuper de leur recyclage. Des solutions simples existent. Récyllum leur propose notamment un service gratuit permettant de mettre en place et de communiquer autour de la collecte des lampes usagées de leurs administrés et de leurs services techniques.

### Un service gratuit de collecte et de recyclage

- Récyllum équipe les déchèteries de conteneurs, enlevés et remplacés sur simple demande dès qu'ils sont pleins. Les lampes sont ensuite recyclées.  
**A noter :** les déchèteries nécessitant un aménagement pour le stockage des lampes peuvent bénéficier d'un soutien financier à hauteur 700 €/ déchèterie.
- Pour les petites déchèteries, un système de regroupement résout les problèmes de place : en cas de manque de place pour stocker les conteneurs à l'abri, si la collectivité dispose au moins d'une déchèterie ou d'un local technique pouvant accueillir ces conteneurs, elle peut utiliser ce lieu comme point de regroupement et équiper les autres déchèteries de petits collecteurs en cartons (alvéoles fournies gratuitement par Récyllum).
- Les services techniques peuvent également être équipés gratuitement, sous certaines conditions, de conteneurs de collecte, pour les lampes de la voirie, des bâtiments publics, etc.
- Une formation est délivrée gratuitement au personnel en charge de la collecte des lampes.



### Un soutien à la communication

Les collectivités qui, sur la base du volontariat, ont mis en place un dispositif de collecte sélective des lampes de leurs administrés bénéficient d'un soutien financier et technique pour la mise en œuvre d'actions de communication :

- forfait de 750€ pour 2009,
- kit de communication pour les collectivités sous forme de CD-Rom avec outils personnalisables,
- Kit de communication pour les déchèteries : outils pour l'information des équipes (guide pratique) et des visiteurs (affiche, autocollants...)

### Quelques chiffres :

40 millions de français peuvent faire recycler leurs lampes dans les 2 267 déchèteries partenaires de Récyllum (NB : c'est au total 70% des 4 300 déchèteries françaises qui ont mis en place un service de collecte des lampes usagées de leurs administrés via Récyllum ou non\*).

Pour en savoir plus : [www.recyllum.com](http://www.recyllum.com) - N° Azur (prix d'un appel local) : 0810 777 001.

### Contacts presse

Récyllum, Ophélie Plantard • Tél. : 01 56 28 95 16 • [oplantard@recyllum.com](mailto:oplantard@recyllum.com)

Thomas Marko & Associés, Laure Kuntzinger • Tél. : 01 44 90 83 40 • [laure.k@tmarkoagency.com](mailto:laure.k@tmarkoagency.com)

\* enquête menée par Récyllum en mai 2008.

Récyllum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour l'élimination des lampes usagées. Il est chargé d'organiser la collecte, et de prendre en charge l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes. Pour en savoir plus : [www.recyllum.com](http://www.recyllum.com) – 0810 777 001 (prix d'un appel local)